LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ, INDIVISIBILITÉ.

Case FRC 5630

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES

DU CANTON DE MONTPELLIER

AUX CITOYENS

DE TOUS LES CANTONS

DU DÉPARTEMENT.

Le 13 Juin 1793, l'an second de la République une et indivisible.

FRÈRES ET AMIS,

AUX Assemblées primaires! Aux Assemblées primaires! La République trahie, la Convention opprimée, le

génie, la vertu dans les fers nous y appellent, nous y entraînent.

Sauvons la République ; ils veulent la livrer puisqu'ils enchaînent ses défenseurs, qu'ils versent l'or à pleines mains.

Sauvons la Convention ; ils veulent la dissoudre puisqu'ils l'outragent, la déchirent ; qu'ils se jouent de sa majesté, de sa liberté.

Sauvons la vertu, le génie ; après avoir paralysé leur zèle, comprimé leur essor, ils les proscrivent; au supplice de l'impuissance ils ajoutent l'arrestation, et peut-être.....

Aux Assemblées primaires ! Aux Assemblées primaires !

Lorsque le Prussien, précédé par la trahison, dévastoit nos campagnes un cri vengeur se fit entendre : aux


THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

armes ! aux armes ! s'écria le Peuple, et le Prussien fut terrassé.

Contre un ennemi plus féroce ; contre des brigands, qui nourris de notre sang, de notre or, cachent sous le manteau de Diogène leurs bras ensanglantés, leurs mains rapaces; contre ces complices de Pitt et de Cobourg, qui achetant l'impunité par la trahison, voulant ensevelir ensemble la Liberté et leurs crimes, n'aspirent, ne travaillent, qu'à dépraver, qu'à fatiguer le peuple, pour le faire tomber de lassitude et de honte dans les bras du despotisme qui les suit ; contre ces vils conspirateurs écrions nous aujourd'hui : aux Assemblées primaires ! aux Assemblées primaires !

C'est là que le Peuple, exerçant sa souveraineté, ou renouvellera sa re-

présentation, ou en chassera les monstres qui la deshonorent, ou lui ordonnera de quitter une Commune qui a vu son avilissement, son oppression, et n'a pas péri toute entière.

C'est là que le Peuple, signalant sa justice, couvrant la République d'un jury national, honorera de ses éloges ses dignes défenseurs, et vouera à l'exécration les conjurés qui l'ont trahi.

C'est là enfin que le Peuple, réunissant ses forces et prêt à les déployer, rendra à la Convention sa majesté violée, sa liberté ravie, et arrachant aux bourreaux leurs victimes, vengera les opprimés, punira les oppresseurs.

Frères et amis,

Nous vous invitons, 1°. à vous

réunir sur-le-champ en assemblées primaires ;

2°. A réclamer la liberté et la réintégration de vos Représentans ; à déclarer qu'ils sont sous la sauve-garde du Peuple à qui ils appartiennent ; à méconnoître, pour eux, le tribunal révolutionnaire de Paris ; à rendre responsables de leur sûreté et les membres de la Convention qui ont ordonné leur arrestation et tous juges ou jurés qui se permettroient le moindre acte contr'eux ;

3°. A envoyer un député par chaque assemblée primaire à Montpellier, afin d'y former un centre de réunion pour toutes les mesures nécessaires au salut de la République.

Nous volerions vers vous, FRÈRES ET AMIS ; mais le temps presse ;

l'administration supérieure, la correspondance générale, toutes les Lois, tous les renseignemens sont ici en ce moment.

Des frères, des amis vous y attendent.

Signés, ALBISSON, Président; GOURGAS, vice-Président; SABATIER cadet, BERTHE, Commissaires, de la Section St. Guilhen.

DURAND, Président; BRIEUGNE, vice-Président; CAYLUS, BOULABERT, Commissaires, de la Section de la Saunerie.

GOULARD, Président; BAZILLE père, vice-Président; PIERRE MOULINIER, PIEYRE, Commissaires, de la Section de Lattes.

DUBOUSQUET, Président; GAUSSEN, vice-Président;

COULET, BOULABERT aîné, Commissaires, de la Section de Montpellieret.

CHAPTAL, Président;
GAS père, vice-Président;
Louis BROUSSON, THOREL fils, Commissaires, de la section St. Mathieu.

RENÉ, Président;
BRUN, vice-Président;
SOULIER, REY, Commissaires, de la Section de Boutonnet.

CRASSOUS, Président;
CHAUVET, vice-Président;
Marc-Antoine BAZILLE, GAS fils cadet, Commissaires, de la Section du Centre.

CASTILHON, Président;
PARLIER, vice-Président;
BAZILLE aîné, PIERRE FAJON, Commissaires, de la Section du Peyrou.

ROUCH, Président;
DURAND, vice-Président;
GUINARD, RECH, Commissaires;
de la Section des Carmes.

ARRÊTÉ

DU CONSEIL GÉNÉRAL

DE LA COMMUNE

DE MONTPELLIER.

Du 14 Juin 1793, l'an second de la République.

LE Conseil général, instruit par les Assemblées primaires de l'invitation qu'elles ont faite à toutes les Assemblées du Département, d'envoyer un Député à Montpellier;

Ouï le Procureur de la Commune ;

Invite tous les Députés à se rendre, en arrivant, à la maison Commune, d'où ils seront répartis chez les Citoyens empressés de les recevoir.

Signés, DURAND, Maire.

ASTRUC, Secrétaire-adjoint.

Déclaration du Citoyen GENSONNÉ, *Représentant du Peuple.*

Transmise à tous les Départemens par le Département de la Gironde.

LE 2 Juin 1793, l'an deuxième de la République Française, à trois heures de l'après-midi, moi ARNAUD GENSONNÉ, Représentant du Peuple Français, convaincu que nous tou-

chons au moment où je vais être victime des conspirations qui se trament contre la Liberté et la République Française, par une faction dont je n'ai cessé de combattre les coupables efforts ;

Considérant que le mouvement prétendu révolutionnaire que cette faction prépare et exécute, n'a d'autre objet que de dissoudre la Convention nationale, d'usurper ses pouvoirs, de les réunir et de les concentrer dans les mains d'un petit nombre d'individus, soutenus et dirigés par une portion de la Représentation nationale subjuguée elle-même par la terreur, ou complice de cette usurpation révoltante ;

Considérant que tous les moyens possibles d'égarer le Peuple sur ses

vrais intérêts, de corrompre l'opinion publique, de livrer à cette faction les trésors de la République et ses Armées, et de réduire les Départemens à l'impuissance la plus absolue de résister à l'oppression qui les menace, ont été successivement arrachés de la foiblesse de la Convention nationale, ou obtenus du desir qu'elle a eu d'éviter tout prétexte de scission entre les Membres qui la composent ;

Considérant que les conjurés, après avoir séduit ou égaré une foible partie des Citoyens de Paris, ont subjugué, par la crainte des proscriptions, la majorité des Habitans de cette Ville, se sont investis de tous les pouvoirs des Autorités constituées, se sont emparés de la direction de la force armée, et des Comités révolutionnaires de toutes les Sections ;

Que la portion du Peuple qu'ils n'ont cessé de tromper sur les intentions des Députés les plus patriotes et les plus dévoués à ses intérêts, ne voit dans ces hommes généreux que des traîtres, et les poursuit comme ses plus dangereux ennemis :

Considérant enfin qu'au moment même où je trace à la hâte ces lignes, j'ai lieu de croire que la Convention nationale va être forcée d'ordonner mon arrestation ou de la laisser faire, et que je dois m'attendre à devenir, dans peu d'instans, la victime d'un mouvement populaire, ou d'un assassinat prétendu juridique ;

Je déclare aux Citoyens de mon Département et à la France entière, que je bénirai le sort qui m'est réservé, si ma mort peut être utile à l'établis-

sement de la République et préparer le bonheur du Peuple Français.

Je déclare que je n'ai jamais cessé de lui être entiérement dévoué ; que je n'ai eu d'autre ambition que celle de remplir mon mandat avec courage et énergie ; que je n'ai formé d'autre vœu que celui de son bonheur et de l'établissement d'une Constitution républicaine ; que j'ai vécu et que je mourrai républicain, et digne de la confiance dont mes Commettans m'ont honoré.

Je conjure particulièrement les braves Bordelais, mes Concitoyens, et les Républicains de la France entière, d'examiner avec soin les chefs d'accusation (s'il en est) qui me seront imputés. Je recommande à mes amis sur-tout le soin de ma mémoire ; je

les charge, au nom des sentimens qu'ils m'ont voués, d'empêcher qu'elle ne soit flétrie; cette tâche ne sera pas difficile.

Au milieu des mouvemens que les événemens dont je serai probablement victime, vont exciter dans la France entière, j'adjure tous les bons Citoyens, et particuliérement ceux du Midi, de ne pas imputer à la majorité des Habitans de Paris les excès que, dans les circonstances malheureuses où nous nous sommes trouvés, elle n'a pu empêcher ni prévenir; qu'ils se rappellent les services que cette Ville a rendus à la révolution, et qu'ils réservent toute leur haine pour les scélérats qui ont médité et fait exécuter cet infâme projet.

Résigné à tout, sûr de ma con-

science, j'embrasse dans ma pensée mes chers Concitoyens, tous les amis de la Liberté et de la République Française; et en la scellant de mon sang, sous les poignards des Conspirateurs et sous la hache des Factieux, mon dernier soupir sera pour ma Patrie, et ma bouche ne se fermera qu'en exprimant le plus ardent de mes souhaits, *vive la République.*

Signé GENSONNÉ, *Député de la Gironde.*

A MONTPELLIER,
De l'imprimerie de J. F. TOURNEL père & fils Imprimeurs de la Société Populaire: rue de l'Aiguillerie, N°. 43, 1793, l'an second de la République Française.

840